



Communiqué

Gouvernance de l'internet : il est temps de reprendre la main !

A l'occasion de sa visite à Paris le 19 février prochain, Angela Merkel proposera à François Hollande la création d'un internet européen indépendant. Vendredi 21 février, Fadi Chéhadé, Président de l'ICANN, sera auditionné par le Sénat dans le cadre de la mission d'information sur la stratégie de l'Union Européenne dans la gouvernance de l'Internet. Alors que l'avenir de la gouvernance de l'internet s'inscrit dans le débat public, l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin (ANEV) s'inquiète des conséquences d'un internet non maîtrisé sur l'avenir des entreprises viticoles françaises et européennes.

« Il est temps de frapper un grand coup et de signifier aux Etats-Unis que l'Union Européenne a son mot à dire. Internet ne doit pas être une zone de non-droit » préviennent Philippe A. Martin et François Patriat, les deux coprésidents de l'association, respectivement député de la Marne et Président de la région Bourgogne, sénateur de Côte d'Or. *« Les vignerons ne veulent pas être les premières victimes de l'hégémonie des Etats-Unis sur le contrôle de l'internet. »* rajoutent-ils. *« La France, pays fondateur des Droits de l'Homme, et l'Union Européenne, espace de protection pour les citoyens, doivent jouer un rôle moteur dans les débats en cours sur la gouvernance mondiale de l'internet »*. Ils appellent à maintenir la pression sur les institutions de régulation de l'internet pour agir en ce sens.

En 2011, pour remédier à la saturation des noms de domaine existant, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), l'organisme américain en charge de la gestion internationale des noms de domaine, a proposé l'ouverture de nouveaux noms de domaine de premier niveau sur internet. Trois entreprises ont proposé la création d'un « .vin » et « .wine », une véritable opportunité pour le secteur viticole français et européen. Cependant, les trois entreprises candidates à la gestion de ces noms de domaine ont indiqué qu'elles vendraient les noms de domaine de second niveau - c'est-à-dire le nom qui précède le .vin, par exemple www.champagne.vin - au plus offrant, sans se soucier des Indications Géographiques (IG).

L'ANEV, qui représente plus de 500 élus de territoires viticoles, s'inquiète des dommages irréversibles que pourrait causer l'ouverture de ces nouveaux noms de domaine sur les entreprises et les consommateurs. *« Imaginez si des touristes étrangers, qui viennent en France pour profiter du savoir-faire de nos vignerons, se retrouvent à acheter, de retour chez eux, de fausses bouteilles de vin sur un site avec le nom d'une appellation ? Quelle image cela va-t-il renvoyer ? Et quelles garanties pour le consommateur ? »* s'offusquent Mr Patriat et M. Martin. *« L'avenir de nos entreprises passe par un internet sur et maîtrisé. »*

Contact presse : Jean-Benoît KREMER : +33 (0)1 53 29 92 83